

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **4 MARS 2013 à 19 h 30** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller.

Sont absents :

Christian DROUIN,	conseiller;
Christian TISLUCK,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	suite à sa démission.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

13.50 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 35.

13.51 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

13.52 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Le greffier demande l'ajout des points suivants aux affaires nouvelles :

- 23.1 Activités sportives Cascades – Animation du badminton à l'école Cascatelle;
- 23.2 Avis d'ébullition du 27 février 2013 – Coûts.

13-36

RÉSOLUTION NO 13-36 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

13.53 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 4 février 2013.

13-37 **RÉSOLUTION NO 13-37**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA
SESSION ORDINAIRE DU 4 FÉVRIER 2013

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 4 février 2013 tel que présenté.

13,54 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

13,55 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Aucun compte rendu n'est présenté.

13,56 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Le rapport du service d'infrastructures a été vu en comité plénier. Le rapport de l'administration a été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de la bibliothèque est déposé séance tenante. Aucune question n'est posée.

13,57 COMPTES DU MOIS

13-38 **RÉSOLUTION NO 13-38**
ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **DEUX CENT TRENTE-CINQ MILLE CENT SOIXANTE-DOUZE DOLLARS ET CINQUANTE-SEPT CENTS (235 172,57 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

13,58 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

13,59 DÉMISSION DE CHRISTIANE LAMPRON DE SON POSTE DE CONSEILLÈRE

Les membres du conseil prennent acte de la démission de madame Christiane Lampron de son poste de conseillère.

13.60 RÉPARTITION DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

13-39 **RÉSOLUTION NO 13-39 RÉPARTITION DES TÂCHES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Christiane Lampron a démissionné de son poste de conseillère;
- 2 Il y a lieu de procéder à une nouvelle répartition des tâches municipales en fonction des intérêts et des disponibilités des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

1- RÉPARTITION DES TÂCHES. Les tâches municipales sont réparties comme suit :

- | | |
|--|--|
| • Délégué à la MRC d'Arthabaska
Substitut | Micheline Pinard-Lampron
Christian Côté |
| • Corporation de développement
économique des Bois-Francis
Substitut | Michel Bertrand
Jean-Louis Roberge |
| • Parc Marie-Victorin | Christian Tisluck |
| • Embellissement | Micheline Pinard-Lampron |
| • Comité en Vert | Micheline Pinard-Lampron |
| • Gestion des matières résiduelles | Christian Tisluck |
| • Régie intermunicipale d'élimination
des matières résiduelles des Sources
Substitut | Christian Tisluck
Christian Drouin |
| • Infrastructures municipales | Luc Duval |
| • Service de prévention des incendies | Christian Tisluck
Christian Côté |
| • Maison des jeunes | Luc Duval |
| • Sports et Loisirs | Micheline Pinard-Lampron |
| • Centre Récréatif Kingsey inc. | Christian Côté |
| • Bibliothèque et CRSBP | Christian Drouin |
| • Comité consultatif d'urbanisme | Luc Duval
Christian Drouin |
| • Responsable culturel à la MRC | Micheline Pinard-Lampron |
| • Responsable des questions
familiales et/ou des aînés | Micheline Pinard-Lampron |
| • Transport adapté | Christian Tisluck |
| • Transport collectif MUNICAR | Christian Tisluck |

- Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls inc. Christian Côté
Alain Ducharme
- Comité de promotion de Kingsey Falls Christian Côté
- Commission pour la tenue de consultations publiques – Élevages porcins Alain Ducharme
Christian Tisluck

- 2- FONCTION DE MAIRE SUPPLÉANT ET DE DÉLÉGUÉ SUBSTITUT À LA MRC.** Le terme de la fonction de maire suppléant et de délégué substitut à la MRC d'Arthabaska est d'une période d'un (1) an et la nomination d'un candidat se fera tous les ans sans considérer l'ordre des sièges. Christian Côté assure ces fonctions du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à l'élection du 2 novembre 2013.
- 3- PUBLICATION.** La publication de cette résolution sera effectuée dans l'Écho des Chutes, édition d'avril 2013.
- 4- REMPLACEMENT.** La présente résolution remplace la résolution no 12-127.

13.61 REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.

**13-40 RÉSOLUTION NO 13-40
REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DES
JEUNES DE KINGSEY FALLS INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Madame Christiane Lampron, représentante de la ville au conseil d'administration de la Maison des jeunes, a démissionné de son poste de conseillère municipale;
- 2 Il y a lieu de nommer un nouveau représentant au conseil d'administration de la Maison des jeunes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- NOMINATION.** Le conseil municipal de Kingsey Falls nomme monsieur Luc Duval, conseiller, pour représenter la ville au conseil d'administration de la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.
- 2- COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Luc Duval et à la Maison des jeunes de Kingsey Falls inc.

13.62 CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC. – Remplacement du répondant de la ville

**13-41 RÉSOLUTION NO 13-41
CRSBP CENTRE-DU-QUÉBEC, DE
LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE INC.
NOMINATION D'UN RÉPONDANT**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 12-224, le conseil municipal nommait madame Christiane Lampron à titre de répondante de la bibliothèque de Kingsey Falls auprès du CRSBP;
- 2 Madame Lampron a démissionné de son poste de conseillère municipale;
- 3 Il y a lieu de nommer un nouveau répondant de la ville au CRSBP;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **RÉPONDANT.** Le conseil municipal nomme Monsieur Christian Drouin, conseiller, à titre de répondant de la bibliothèque municipale auprès du CRSBP.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au CRSBP Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc.

13.63 HÔTEL DE VILLE – Remplacement de fenêtres au 2^e étage

**13-42 RÉSOLUTION NO 13-42
HÔTEL DE VILLE
REPLACEMENT DE FENÊTRES AU 2^E ÉTAGE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'état des fenêtres du 2^e étage de l'hôtel de ville situé au 15, rue Caron demande leur remplacement;
- 2 Construction Martin Chaput a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget 2013 pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec Construction Martin Chaput de Kingsey Falls pour le remplacement de fenêtres à l'hôtel de ville situé au 15, rue Caron, soit les fenêtres du deuxième étage à l'avant.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **QUINZE MILLE TROIS CENT QUARANTE-CINQ DOLLARS ET**

SOIXANTE CENTS (15 345,60 \$) incluant les taxes pour les fins de la présente résolution.

- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Construction Martin Chaput.

**13,64 FAUCHAGE AUX ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX –
Adjudication du contrat**

13-43

**RÉSOLUTION NO 13-43
CONTRAT DE FAUCHAGE AUX
ABORDS DES CHEMINS MUNICIPAUX
À LA FIRME LES DÉBROUSSAILLEURS GSL INC.**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Chaque année, la ville conclut une entente avec un entrepreneur pour le fauchage aux abords des chemins;
- 2 Il y a un montant de 8 000 \$ prévu au budget de l'exercice 2013 pour ces travaux;
- 3 La firme Les Débroussailleurs GSL inc. a présenté offre intéressante pour la ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Les Débroussailleurs GSL inc. pour le fauchage aux abords des chemins de la municipalité pour l'année 2013.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **SEPT MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-CINQ CENTS (7 398,85 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Débroussailleurs GSL inc.

13,65 REMPLACEMENT DE FILETS DE SÉCURITÉ – Offre de services

**13-44 RÉSOLUTION NO 13-44
REEMPLACEMENT DE FILETS DE SÉCURITÉ
AU TERRAIN DE BALLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le filet de sécurité du terrain de balle est très abîmé;
- 2 La firme Filets Nad's a présenté une proposition intéressante pour la ville;
- 3 Un montant est prévu au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT ET INSTALLATION.** La ville est autorisée à acheter et à faire installer par la firme Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.) un filet de sécurité pour le terrain de balle, le tout tel que prévu à la soumission du 2 mars 2013.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE SIX CENT TRENTE-HUIT DOLLARS (1 638,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Filets Nad's.

13,66 GRAND DÉFI VICTORIAVILLE – Demande d'autorisation pour emprunter des voies de circulation municipales lors de la randonnée de vélo sur route

**13-45 RÉSOLUTION NO 13-45
AUTORISATION POUR CIRCULER DANS
LES RUES DE LA VILLE DANS LE
CADRE DU GRAND DÉFI VICTORIAVILLE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre du Grand Défi Victoriaville, les cyclistes emprunteront les rues de la ville pour une partie de leur parcours le samedi 11 mai 2013;
- 2 Pour répondre aux exigences du ministère des Transports, les organisateurs de l'événement doivent obtenir l'autorisation des municipalités dans lesquelles les participants rouleront;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise les participants au Grand Défi Victoriaville, lors de leur passage le 11 mai 2013, à emprunter les voies de circulation de la municipalité pour leur parcours, plus particulièrement le Rang 12, la rue Joncas, le boulevard Marie-Victorin et la route Mondou.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Grand Défi Victoriaville.

13,67 CRÉATION D'UNE CHARTE OSBL – Corporation des loisirs

**13-46 RÉSOLUTION NO 13-46
COMITÉ DE PROMOTION TOURISTIQUE
DE KINGSEY FALLS
CRÉATION D'UN OSBL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville entend présenter un projet dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire (FAIC);
- 2 Il y a lieu de présenter la demande par le biais d'un organisme sans but lucratif;
- 3 Le conseil municipal a alloué un budget de 10 000 \$ pour le Comité de promotion touristique;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La Ville de Kingsey Falls autorise le Comité de promotion touristique à procéder aux démarches nécessaires à la création d'un organisme sans but lucratif.
- 2- **DÉPENSE.** La ville autorise le Comité de promotion touristique à utiliser la somme de **CENT CINQUANTE-HUIT DOLLARS (158,00 \$)** de son budget pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

13,68 PROJET DE RENATURALISATION DE LA RIVIÈRE DES ROSIERS – Projet à prioriser pour 2013-2014

**13-47 RÉSOLUTION NO 13-47
PROJET DE RENATURALISATION DE
LA RIVIÈRE DES ROSIERS
PROJET POUR 2013-2014**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 10-110, la Ville de Kingsey Falls a accepté de participer au projet de renaturalisation de la rivière Des Rosiers;

- 2 Le conseil municipal doit prendre position quant aux projets à prioriser pour les deux prochaines années concernant ce projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CHOIX DU PROJET.** Le conseil municipal de Kingsey Falls priorise la réalisation du projet « Piquet » pour 2013-2014.

Ce projet consiste à délimiter la bande riveraine sur 1 kilomètre chez 30 producteurs agricoles (total de 30 km) avec l'affichage d'une pancarte le long de la route chez chaque producteur participant.

- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à madame Stéphanie Duranceau, coordonnatrice du projet du Bassin versant de la Rivière des Rosiers.

13.69 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 13-02 Règlement décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour l'exercice 2013

13-48

**RÉSOLUTION NO 13-48
ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 12-08
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA TARIFICATION POUR LE
FINANCEMENT DE CERTAINS BIENS, SERVICES ET
ACTIVITÉS DE LA VILLE DE KINGSEY FALLS POUR
L'EXERCICE 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 12-240, le conseil municipal a adopté le règlement n° 12-08 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services et activités de la ville;
- 2 Suite à des modifications apportées par la Ville de Warwick à ses tarifications de non résident pour l'inscription à des activités dispensées sur son territoire, il y lieu de modifier le règlement pour inclure ces nouvelles tarifications;
- 3 Un avis de présentation a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil du 4 février 2013;
- 4 Un projet de règlement a été remis à tous les membres du conseil municipal présents au plus tard deux (2) jours juridiques francs avant l'assemblée à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 36 de *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement n° 13-02 *Règlement décrétant la tarification pour le*

financement de certains biens, services et activités de la Ville de Kingsey Falls pour l'exercice 2013 tel que soumis par le greffier.

13,70 REMPLACEMENT DU RÈGLEMENT CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LEUR TRANSPORT ET LEUR TRAITEMENT – Avis de présentation

**RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT N° 20-12 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS ET DES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES, LEUR TRANSPORT ET LEUR TRAITEMENT
AVIS DE PRÉSENTATION**

Avis de présentation est donné par **Luc DUVAL** qu'un règlement remplaçant le règlement n° 20-12 concernant l'enlèvement des déchets et des matières résiduelles, leur transport et leur traitement sera présenté à une session ultérieure.

13,71 ÉCHO DES CHUTES – Versement de la subvention 2013

**13-49 RÉSOLUTION NO 13-49
L'ÉCHO DES CHUTES
SUBVENTION 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires 2013 le versement d'une subvention pour aider au fonctionnement et à la publication du journal local L'Écho des chutes;
- 2 Une demande a été faite à la ville pour le versement de cette subvention;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **DEUX MILLE CINQ CENTS DOLLARS (2 500,00 \$)** au journal L'Écho des chutes à titre de subvention pour aider au fonctionnement et à la publication du journal pour l'année 2013.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à L'Écho des chutes.

13,72 DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE

13,72.1 ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.

13-50

RÉSOLUTION 13-50 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIR POUR PERSONNES HANDICAPÉES DU CENTRE DU QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande de contribution financière de l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec a été soumise à la municipalité;
- 2 Il y a lieu de soutenir un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2013 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La ville est autorisée à verser une contribution de **CINQ CENTS DOLLARS (500,00 \$)** à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc. dans le cadre du Programme d'assistance financière aux loisirs des personnes handicapées de la MRC d'Arthabaska pour l'année 2013.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'Association régionale de loisir pour personnes handicapées du Centre du Québec inc.

13,72.2 ÉCOLE CASCATELLE

RÉSOLUTION NO 13-51 ÉCOLE CASCATELLE SUBVENTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2012-2013

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'école Cascatelle a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation d'activités étudiantes à saveur pédagogique et culturelle, pour des activités en lien avec l'environnement et pour l'achat de matériel sportif pour les récréations animées;
- 2 Il y a lieu de soutenir une telle initiative;

- 3 Un montant de 1 000 \$ est prévu au budget 2013 pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à l'école Cascatelle une subvention de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour la réalisation des activités étudiantes et l'achat de matériel sportif au cours de l'année scolaire 2012-2013.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à l'école Cascatelle.

13,72.3 PARC MARIE-VICTORIN

13-52 **RÉSOLUTION NO 13-52 PARC MARIE-VICTORIN VERSEMENTS DE SUBVENTIONS 2013**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Parc Marie-Victorin a déposé une demande de contribution financière au montant de 25 000 \$ pour la mise en place d'une campagne publicitaire nationale;
- 2 Le Parc Marie-Victorin a également déposé une demande de contribution financière pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec et pour l'ensemencement pour la fête de la pêche;
- 3 La ville a prévu dans ses prévisions budgétaires le versement de ces sommes;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU, ce qui suit :

- 1- **SUBVENTIONS.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser un montant de **VINGT-CINQ MILLE DOLLARS (25 000,00 \$)** au Parc Marie-Victorin à titre de subvention pour la mise en place d'une campagne publicitaire nationale. Elle est également autorisée à verser un montant de **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** pour l'organisation de la Fête Nationale du Québec et un montant de **MILLE DOLLARS (1 000,00 \$)** pour l'ensemencement pour la fête de la pêche.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Parc Marie-Victorin.

13,72.4 CENTRE D'ENTRAIDE CONTACT

13-53 RÉSOLUTION NO 13-53 CONTRIBUTION FINANCIÈRE AU CENTRE D'ENTRAIDE "CONTACT"

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Centre d'entraide "Contact" de Warwick est un organisme à but non lucratif qui offre des services multiples dont la population de Kingsey Falls bénéficie;
- 2 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2013 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Centre d'entraide "Contact" de Warwick une contribution financière de **DEUX CENTS DOLLARS (200,00 \$)** pour l'exercice 2013.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Centre d'entraide "Contact".

13,72.5 FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS

13-54 RÉSOLUTION NO 13-54 SUBVENTION À LA FABRIQUE SAINTE-MARGUERITE-BOURGEOYS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville reconnaît le travail particulier de la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois et est consciente des moyens financiers limités de cet organisme;
- 2 La ville peut subventionner un tel organisme;
- 3 La ville a prévu un montant pour les dons dans ses prévisions budgétaires 2013 et qu'il reste des sommes disponibles;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à accorder à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois de Kingsey Falls une subvention, équivalant à la tarification de services imposée pour

l'année 2013, de **SIX CENT QUATRE-VINGT-DEUX DOLLARS (682,00 \$)**.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la Fabrique Sainte-Marguerite-Bourgeois.

13,72.6 COMITÉ DE PARENTS DE LA GARDERIE SCHTROUMFPETITS – Campagne de financement

13-55 RÉSOLUTION NO 13-55 CAMPAGNE DE FINANCEMENT GARDERIE SCHTROUMFPETITS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Depuis 2008, la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* interdit aux garderies de demander une contribution aux parents utilisateurs pour une activité qui a lieu à l'intérieur de la garderie comme un spectacle de marionnettes pour Pâques;
- 2 Afin de permettre aux enfants de profiter de telles activités, le comité de parents de la garderie Schtroumpfpetits organise une levée de fonds pour payer ces activités;
- 3 Pour la prochaine campagne de financement, le comité de parents prépare des paniers de produits et de services de Kingsey Falls pour des tirages au sort;
- 4 Il y a lieu d'encourager cette initiative;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU CE qui suit :

- 1- **DON.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à donner au comité de parents de la Garderie Schtroumpfpetits, dans le cadre de sa campagne de financement, une « inscription à l'animation au terrain de jeux pour un enfant » pour l'été 2013, d'une valeur de 125 \$.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Comité de parents de la Garderie Schtroumpfpetits.

13,72.7 FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA – Campagne de financement pour l'urgence et les soins intensifs

13-56 RÉSOLUTION NO 13-56 FONDATION HÔTEL-DIEU D'ARTHABASKA CAMPAGNE DE FINANCEMENT POUR LA MODERNISATION DE L'URGENCE ET DES SOINS INTENSIFS DU CENTRE HOSPITALIER

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska est en campagne de financement pour la modernisation de l'urgence et de l'unité des soins intensifs du centre hospitalier de Victoriaville;
- 2 La fondation interpelle les municipalités de la MRC d'Arthabaska à participer financièrement à cette campagne;
- 3 La population de Kingsey Falls bénéficie directement de la qualité des équipements et des soins prodigués dans cet établissement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** Le conseil municipal est d'accord à participer à la campagne de financement de la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour la modernisation de l'urgence et des soins intensifs du centre hospitalier de Victoriaville.

13,72.8 CLUB DES VOITURES ANCIENNES – Demande de commandite pour le dépliant promotionnel

Ce point est reporté à la prochaine session du conseil.

13,73 AFFAIRES NOUVELLES

13,73.1 ACTIVITÉS SPORTIVES CASCADES – Animation du badminton à l'école Cascatelle

13-57 RÉSOLUTION NO 13-57 CONTRIBUTION FINANCIÈRE ANIMATION DU BADMINTON À L'ÉCOLE CASCATELLE POUR LA SAISON 2011-2012

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Une demande a été faite pour le versement d'une contribution financière pour l'animation du badminton à l'école Cascatelle;
- 2 Cette contribution permet d'engager un jeune qui surveille les lieux et s'occupe des installations;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues aux prévisions budgétaires 2013;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRIBUTION.** La Ville de Kingsey Falls accepte de verser aux Activités sportives Cascades une contribution financière de **QUATRE CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS (465,00 \$)** pour l'animation du badminton à l'école Cascatelle durant les mois de septembre 2012 à avril 2013 inclusivement.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Guy Fortier.

13,73.2 AVIS D'ÉBULLITION DU 27 FÉVRIER 2013 – Coûts

Le conseil est contraint de reporter le point pour une raison technique. Il sera donc traité à la prochaine session du conseil.

13,74 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 21 h 05.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Gino Dubé
Directeur général et greffier